

NOS VALEURS

Réunis autour de valeurs humaines, nos adhérents s'efforcent d'agir pour l'environnement en proposant des solutions multiples de gestion de la matière organique et de production d'énergie à nos partenaires sur les territoires. Nous avons développé notre professionnalisme grâce à des échanges réguliers autour des meilleures pratiques pour la qualité du produit et avons inscrit nos activités dans des logiques vertueuses pour les territoires.

Convaincus que le retour au sol de la matière organique ne se fera que grâce à une politique de qualité, les ACF et les AAMF se sont dotés de chartes de bonnes pratiques pour définir des engagements sur l'ensemble des étapes du compostage ou de la méthanisation, dont le respect est contrôlé par un organisme certificateur indépendant.



QUI SOMMES-NOUS ?

ACF

Créée en 2003 par un groupe de 5 agriculteurs, ACF rassemble en 2023 une soixantaine d'adhérents répartis sur le territoire. Pendant 20 ans, nous avons su nous renouveler et nous transformer en faisant appel à notre esprit de créativité et d'innovation.

Notre collectif se donne pour objectifs de :

- fédérer des agriculteurs acteurs des métiers du traitement de la biomasse et de la matière organique,
- favoriser les échanges entre les agriculteurs membres,
- garantir le professionnalisme et savoir-faire technique des agriculteurs dans le compostage et la valorisation des biodéchets,
- pérenniser et défendre les activités de nos membres, leurs emplois et leur autonomie.

contact@composteursdefrance.com | www.composteursdefrance.com |

AAMF

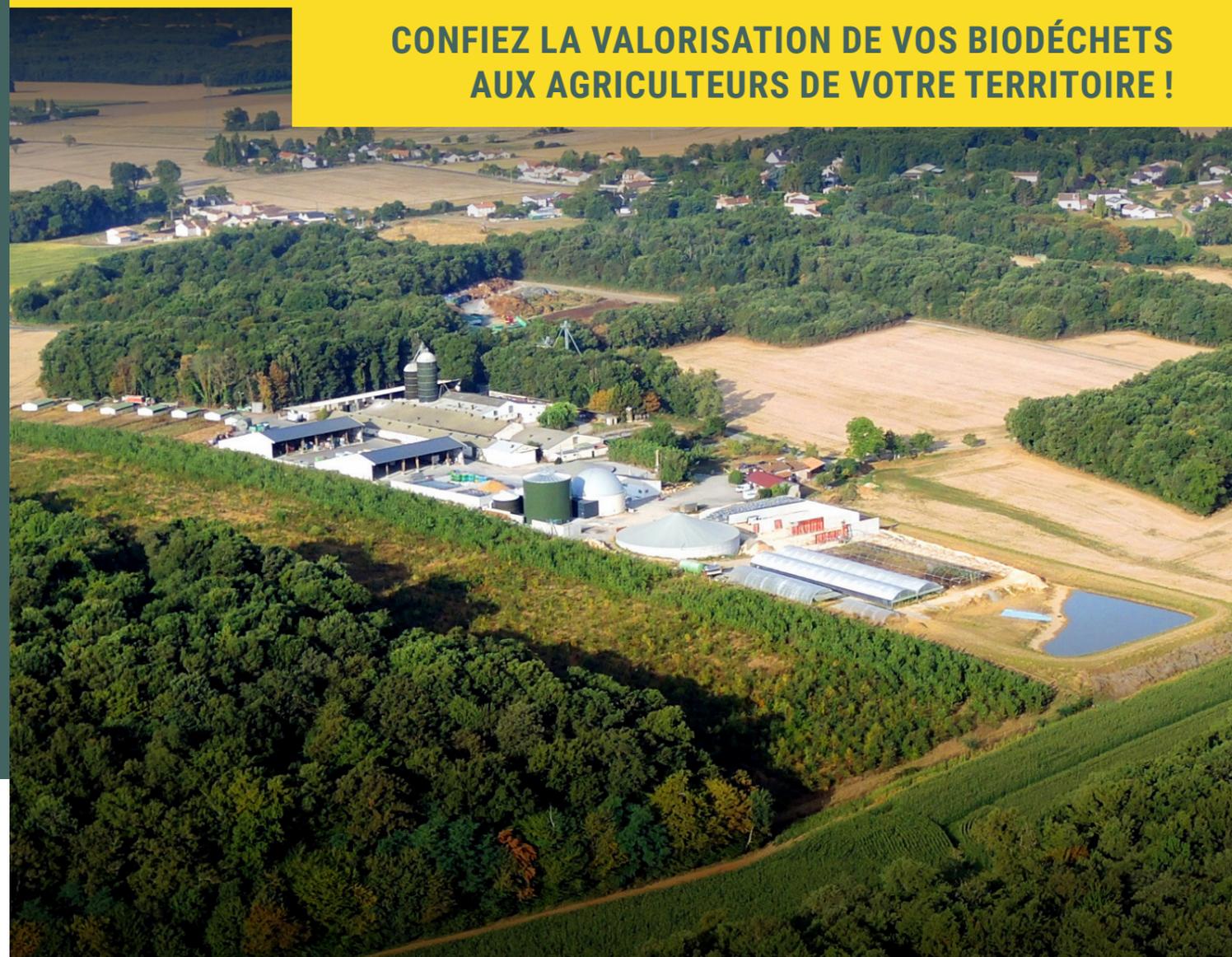
Créée en 2010 à l'initiative de pionniers du biogaz, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France représente, fédère et défend des hommes et femmes qui ont bâti un méthaniseur en lien avec leur métier d'agriculteur.

Référent technique et vecteur de professionnalisation à travers la Charte, l'association s'engage au quotidien dans le fort développement d'une filière ambitieuse. Porteuse de solutions, l'association est attachée à la diversité et l'équilibre entre les projets qui la composent et les territoires qui les accueillent. À ce jour, AAMF, c'est un réseau de 550 adhérents qui partagent des valeurs et engagent la transition énergétique de nos territoires.

contact@aamf.fr | www.aamf.fr |

Biodéchets des collectivités

CONFIEZ LA VALORISATION DE VOS BIODÉCHETS
AUX AGRICULTEURS DE VOTRE TERRITOIRE !



Conception & Impression © Agence Combrailles



POURQUOI TRIER LES BIODÉCHETS?

La loi anti-gaspillage et économie circulaire fixe des ambitions claires pour la réduction des déchets ; notamment les déchets organiques, en imposant la mise en place de leur tri à la source pour une valorisation vers un retour au sol.

En pratique, tous les producteurs de déchets organiques, industries agroalimentaires, grandes et

moyennes surfaces, petits commerces alimentaires, restaurants, collectivités locales, devront appliquer cette règle dès le 1^{er} janvier 2024.

La collecte séparée des déchets alimentaires n'est pas qu'une contrainte organisationnelle et financière : c'est aussi une vraie opportunité pour valoriser les ressources du territoire dans une logique d'économie circulaire et de circuit court. Les déchets deviennent des ressources pour la production de fertilisants et d'énergie renouvelable.

POURQUOI CONFIER VOS DÉCHETS ORGANIQUES

AUX AGRICULTEURS ?

Vous pouvez faire confiance aux agriculteurs de votre territoire pour la gestion de vos déchets organiques : ancrés dans nos territoires, nous assurons déjà le recyclage de certains déchets organiques : boues d'épuration, composts urbains, déchets verts...

Réunis en associations professionnelles, agriculteurs composteurs et méthaniseurs de France nous engageons pour un retour au sol de qualité, par le professionnalisme de nos pratiques, et le respect de chartes qualité :

- Des installations qui respectent toutes les normes environnementales et sanitaires
- La mise en place de chartes collectives d'amélioration continue
- L'engagement de transparence et de communication sur nos pratiques

Nous, agriculteurs, considérons que le retour au sol des déchets organiques, y compris les anciennes denrées alimentaires, relève du bon sens. Mais cela nécessite une réflexion territoriale avec l'ensemble des acteurs concernés pour favoriser une gestion de proximité des biodéchets.

Dans cette plaquette, vous prendrez connaissance de notre volonté à nous impliquer à vos côtés, grâce à nos outils de compostage et de méthanisation que nous mettons au service de nos territoires pour apporter une réponse commune à ces enjeux pour demain ; mais également de toutes les étapes clés à respecter pour garantir la valorisation de vos biodéchets et assurer la qualité des produits organiques qui retourneront à la terre.

Bonne lecture et à très vite pour construire ensemble le modèle d'économie circulaire de votre territoire.

Philippe Meinrad et Jean-François Delaitre



QUELS DÉCHETS ?

QUELS DÉCHETS ORGANIQUES PRODUITS PAR LA COLLECTIVITÉ POUVEZ-VOUS CONFIER AUX AGRICULTEURS ?

	COMPOSTAGE	MÉTHANISATION
 DÉCHETS DE CUISINE ET DE TABLE	OUI ✓	OUI ✓ <small>si installation équipée d'hygiénisation (70°/1 heure)</small>
 TONTES DE PELOUSE	OUI ✓	OUI ✓
 DÉCHETS VERTS DONT BRANCHAGES ET FEUILLAGES	OUI ✓	NON ✗

ILS EN PARLENT...



« Depuis le 1^{er} juillet 2019, nous avons mis en place le tri à la source des biodéchets pour tous les habitants du Smictom d'Alsace Centrale. Ces biodéchets représentent presque la moitié du tonnage de nos ordures ménagères résiduelles. Aujourd'hui, pour valoriser cette matière organique, nous avons retenu l'offre des agriculteurs méthaniseurs locaux (Agrivalor). Grâce à eux, nos biodéchets deviennent une ressource pour le territoire et leur retour à la terre sous forme de digestat maîtrisé permettra une production alimentaire de qualité. »

Nicolas PIERAUT, Directeur et Sylvie PEPIN, Responsable communication et prévention SMICTOM d'Alsace Central

« Nous nous sommes tournés vers un agriculteur (Julien CHRISTIAENS, Agridec) car il était sur notre territoire : il collectait depuis 2016 nos déchets verts qu'il compostait et avait la capacité de traiter nos biodéchets. Travailler avec des agriculteurs présente des avantages : proximité, flexibilité, adaptabilité et réactivité par rapport à une grosse entreprise. La mise en place d'une collecte séparée génère un surcoût mais très limité dans la mesure où nous avons réduit de 25% l'enfouissement de nos ordures ménagères (moins 557 tonnes en 2022). Au vu de l'augmentation de la TGAP et de la taxe d'enfouissement, dès 2024 nous devrions être à l'équilibre et bénéficiaires dès 2025. Nous avons été agréablement surpris par les résultats mais au bout de 18 mois de fonctionnement, je m'aperçois qu'il faut axer notre travail sur la communication auprès des citoyens car il y a encore des progrès à faire sur les gestes de tri. »

Alain REUILLON, élu en charge des déchets à la Communauté de communes Ecueillé-Valençay www.cc-ecueille-valencay.fr